

1. Les présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'exécution et la livraison de commande par Lovibond, société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 1030 Schaerbeek, Chaussée de Louvain 442, bte 1 et inscrite à la BCE sous le numéro 0673.522.864 et le Client, exploitant d'un établissement HORECA.

2. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les commandes adressées par le Client à Lovibond, à l'exclusion de tout autre document et notamment des conditions générales du Client. Le Client certifie, à ce titre, être exploitant d'un établissement HORECA et agir dans le cadre de ses activités.

En adressant une commande à Lovibond, le Client est réputé avoir accepté les présentes Conditions Générales sans aucune réserve.

Passation de la commande

3. Toute commande doit être adressée à Lovibond à l'adresse e-mail order@lovibond-drinks.be.

Le Client, dès sa première commande auprès de Lovibond, communique à Lovibond l'adresse de livraison, les heures de livraison souhaitées ainsi que le numéro de la personne chargée de réceptionner la commande et accepte que ces informations soient enregistrées dans la base de données clientèle de Lovibond. Toute modification de ces informations doit être notifiée à Lovibond avant qu'il ne soit procédé à la livraison de la commande. Toute absence de notification de modification entraînant des prestations inutiles pour Lovibond pourra être facturée au Client.

Aucune commande ne lie Lovibond avant que celle-ci ne fasse l'objet d'une confirmation, adressée par e-mail au Client. Lovibond se réserve le droit de refuser toute commande qui lui est adressée par le Client, sans devoir fournir d'explication à cet égard. Si les produits faisant l'objet de la commande sont en rupture de stock, Lovibond en informe le Client pour que celui-ci puisse adapter sa commande.

4. Seules les commandes d'au moins 15 unités seront prises en considération par Lovibond, qui se réserve le droit de refuser toute commande inférieure à cette quantité minimale sans en informer le Client. A ce titre, la quantité des produits commandés doit être évaluée de la manière suivante :

- Les produits conditionnés par 20 ou 24 doivent être considérés comme une unité ;
- Les produits conditionnés par 8 doivent être considérés comme un tiers d'unité ;
- Les produits conditionnés par 12 doivent être considérés comme une demi unité.

Si une commande inférieure à 15 unités est acceptée par Lovibond, des frais de livraison additionnels pourront être facturés au Client.

5. Si la commande fait l'objet d'une confirmation par Lovibond, le Client reconnaît s'engager à s'approvisionner uniquement chez Lovibond pour toutes les boissons identiques ou similaires à celles commandées, et ce pour une période d'un an à compter de la dernière confirmation de commande adressée au Client.

Exécution de la commande

6. Lovibond met tout en œuvre afin d'exécuter la commande conformément à la confirmation de commande. Le Client reconnaît que la commande, telle qu'exécutée, puisse varier de la commande faisant l'objet de la confirmation de commande en ce qui concerne ses éléments non-essentiels.

Sans préjudice de ce qui précède, toute modification de commande par le Client après l'envoi de la confirmation de commande devra faire l'objet d'un accord préalable par Lovibond et fera, le cas échéant, l'objet de frais supplémentaires et d'une nouvelle confirmation de commande.

Livraison de la commande

7. Toute commande adressée à Lovibond et confirmée sera livrée, dans la mesure du possible, dans un délai de 3 jours ouvrables et, le cas échéant, dans la tranche horaire communiquée par le Client, ce délai étant indicatif, à l'adresse indiquée par le client dans sa demande de commande et, à défaut, à l'adresse de livraison habituelle du Client s'il s'agit d'un client régulier.

Le Client prend ses dispositions pour que la commande soit réceptionnée en personne et à l'heure communiquée, conformément aux informations fournies en vertu de l'article 3§2 ou, à défaut, un jour ouvrable entre 8h et 17h. À défaut de réception en personne, Lovibond est libre de facturer des frais supplémentaires de livraison au Client si la livraison doit être différée car la commande n'a pu être réceptionnée.

Lovibond ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard dans la livraison de la commande suite à des difficultés à trouver le lieu de livraison, à un accident imputable à un tiers, à un trafic dense ou d'autres éléments fortuits, sans préjudice de l'obligation pour le Client de réceptionner la commande.

8. Si la commande ou une partie de la commande n'est pas conforme à la confirmation de commande ou est affectée de certains défauts, le Client dispose d'un délai de 7 jours ouvrables afin d'en informer Lovibond par e-mail. Lovibond procédera alors, lors de la livraison de la prochaine commande ou, à la demande expresse du client, dans un délai de 5 jours à compter de la notification susmentionnée, au remplacement de la commande ou de la partie de la commande non-conforme ou viciée et à la reprise de la commande ou partie de commande viciée, sans frais supplémentaire pour le Client pour autant que cette non-conformité ou le vice en question ne lui soit pas imputable. À défaut de réclamation particulière du Client adressée à Lovibond endéans le délai visé ci-avant, la commande est réputée être conforme et libre de tous vices.

9. Le Client est responsable de la commande dès sa réception, en ce compris de sa conservation. Le Client s'assure, à cet égard, de gérer son stock en bon père de famille et notamment que les produits livrés antérieurement soient les premiers à sortir de

son stock et à ce que les produits nouvellement livrés soient les derniers à en sortir. Le Client s'engage à conserver les commandes livrées à son établissement ou à tout autre endroit désigné dans la commande dans des conditions adéquates afin d'éviter leur altération, en prenant notamment en compte la luminosité, la température et l'humidité du lieu de stockage.

A la demande expresse du Client et moyennant accord préalable et écrit de Lovibond, les commandes ayant dépassé leur date de péremption pourront être reprises par Lovibond, aux conditions précisées par Lovibond.

Reprise des vidanges

10. Les vidanges des commandes effectuées antérieurement sont reprises chez le Client à chaque nouvelle commande livrée au lieu de stockage de ces vidanges par Lovibond. Seules les unités complètement vides ou complètement remplies, comprenant des vidanges vides et identiques à la commande initiale passée chez Lovibond seront reprises par Lovibond et pourront faire l'objet d'une note de crédit ou d'un remboursement au Client. Une unité dans laquelle une ou plusieurs vidanges est manquantes doit être considérée comme étant complètement vide. Toute reprise de vidange correspondant à des produits non-livrés par Lovibond pourra être refusée ou faire l'objet de frais supplémentaires à charge du Client.

Le Client accepte que l'état des vidanges et des unités soit évalué une fois rapportées au sein des entrepôts de Lovibond. Le Client se ménage dès lors la preuve de toute réclamation éventuelle avant cette reprise. À défaut, les vidanges et les unités seront réputées avoir été reprise chez le Client dans l'état dans lequel elles sont évaluées par Lovibond au sein de ses locaux.

En cas de demande de reprise de vidange adressée à Lovibond indépendamment de toute nouvelle commande passée auprès de Lovibond, Lovibond se réserve le droit de facturer au Client les frais engendrés par le transport et la main d'œuvre et/ou de les déduire des montants à rembourser au Client en raison de la reprise de ces vidanges.

Paieiment

11. Toutes les factures émises par Lovibond doivent être payées dans un délai de 14 jours à compter de leur émission.

En cas de commande payée par un Client agissant dans le cadre de ses activités professionnelles directement lors de la passation de commande et avant l'émission de la facture, le Client pourra bénéficier, avec l'accord préalable de Lovibond, d'un escompte de 2% du prix total de la commande à déduire du montant de la facture relative à la reprise des vidanges de cette commande, pour autant qu'il ne dispose d'aucune facture non-payée auprès de Lovibond.

Toute facture non payée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant restant dû, avec un minimum de 50 euros, sans préjudice des taux d'intérêt légaux. Lovibond se réserve la propriété de la commande tant que le montant de la facture n'a pas été entièrement versé par le Client et peut, dans ce cas, exiger du Client la restitution de la commande.

Avant d'adresser une nouvelle commande à Lovibond, le Client s'assure que l'ensemble des factures reçues de Lovibond, échues ou non, aient été payées dans leur intégralité. A défaut, Lovibond se réserve le droit de ne pas prendre en considération la commande adressée par le Client, sans l'en informer préalablement.

Responsabilité

12. Lovibond décline toute responsabilité en cas de dommages indirects, y compris notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice ou perte d'image de marque.

Confidentialité

13. Le Client reconnaît que les données des différents clients de Lovibond constituent des secrets d'affaires, au sens du Titre 8/1 du Code de droit économique. Le Client s'engage dès lors à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en préserver la confidentialité et s'abstient de toute utilisation des données des clients de Lovibond pouvant se révéler préjudiciable aux intérêts de Lovibond.

Divers

14. Aucun acte, comportement, tolérance ou omission de la part de Lovibond ne pourra être interprété comme une renonciation, même partielle, de sa part à l'exécution stricte et intégrale des dispositions des présentes Conditions Générales.

15. En cas d'invalidation, d'inopposabilité ou de nullité partielle ou totale de l'une ou l'autre des clauses des présentes Conditions Générales, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une clause comportant des modalités permettant de produire un effet économique équivalent à celui de la disposition en cause. Les Parties conviennent en outre que les autres dispositions des présentes n'en sont nullement affectées et demeurent dès lors toujours pleinement en vigueur.

16. Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi belge, à l'exclusion de toute autre. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents.